

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 3 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le trois septembre, à vingt heures et trente minutes.

Le conseil municipal de la commune de Plateau-des-Petites-Roches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle hors sac de Saint-Hilaire du Touvet.

Présents : Monsieur BENVENUTI RIZZUTI Mario, Madame BOULARD Véronique, Madame CHRISTOPHEL Malou, Madame CLOUZEAU Dominique, Madame COHADE Claire, Madame FERNANDEZ Véronique, Monsieur GALAUP Eric, Madame GOMEZ-BROUSSE Cécile, Madame Ann HERTELEER, Monsieur ISOLETTA Jean-Philippe, Monsieur LAINE Fabrice, Monsieur LORENTZ Julien, Madame MANZELLA Erminia, Monsieur MICHEL DE LA ROCHEFOUCAULD Jean-Noël, Monsieur NIER Jacques, Monsieur PEREZ Bastien, Madame RAIBON Charlotte, Madame RUIN Isabelle, Monsieur VINCENT Sébastien.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 27 août 2020

Absents : Madame Julie DA SILVA, Monsieur Christophe LEVEQUE, Monsieur Christophe RIQUET, Madame Elodie TOURNOUD.

Excusés : Monsieur Christophe LEVEQUE (pouvoir à Monsieur Sébastien VINCENT), Madame Julie DA SILVA (pouvoir à Fabrice LAINE), Madame Elodie TOURNOUD (pouvoir à Madame Cécile GOMEZ-BROUSSE), Monsieur Christophe RIQUET (pouvoir à Madame Ann HERTELEER).

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice LAINE

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 23

PREAMBULE

Madame le Maire informe le conseil de la démission de M. Fabrice SERRANO reçu le 24 août 2020. La réception de cette lettre de démission a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé : Le mandat du conseiller municipal de Madame Ann HERTELEER débute donc dès la vacance du siège de Monsieur Fabrice SERRANO.

2020-09.1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2020.

Le compte rendu de la séance du 2 juillet 2020 **est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

AFFAIRES GENERALES

2020-09.2 Convention pour le maintien de ruchers en forêt communale de Plateau-des-Petites-Roches

Madame le Maire rappelle la convention portant occupation du domaine privé pour le maintien d'un rucher sur un terrain d'une superficie de 12 m² situé sur les parcelles AE92, AE98 et AE99, les Meunières en forêt communale de Saint-Pancrasse, cosignée avec Monsieur Thierry LAMBERT, apiculteur sur la commune déléguée de Saint-Pancrasse le 13 mai 2015.

Cette convention a pris fin depuis le 1^{er} juin 2020.

Courant juin 2020 Monsieur Thierry LAMBERT a demandé le renouvellement de cette convention en rajoutant l'occupation de 2 terrains d'une superficie de 20m² situés sur les parcelles OC569 La Bournette et OC 1046 Pierre du Loup en forêt communale de Saint-Bernard.

Madame le Maire donne lecture au conseil du projet de convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés Madame le Maire à signer une nouvelle convention sur 5 ans avec M. Thierry Lambert, soit du 3 septembre 2020 au 2 septembre 2025.

2020-09.3 Convention de déneigement 2020-2021

Madame le Maire rappelle la délibération n°2019-11.4 portant sur la convention de déneigement d'espaces privés 2019-2020.

La commune facture le coût réel, comme imposé par la loi, en fonction du temps effectué (à l'heure).

Le tarif est de 115 euros par heure d'intervention.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la convention de déneigement d'espaces privés 2020-2021 et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer ladite convention.

Le tarif doit être recalculé par le responsable du service technique, et s'il diffère, il sera revoté au conseil municipal d'octobre.

2020-09.4 Avenant n°1 convention de mise à disposition de la Cure avec l'association Les Milieux

Malou CHRISTOPHEL se retire du vote car membre de la collégiale de l'association Les Milieux.

Madame le Maire explique au conseil que l'association Les Milieux souhaite gérer en collaboration avec les occupants actuels et nouveaux éventuels la parcelle cadastrée AC094 qui se situe en dessous du bâtiment de La Cure pour continuer le jardin biologique qui a été créé, il convient par conséquent de modifier la convention signée le 21 novembre 2019, en y ajoutant la parcelle AC94.

Commune de Plateau-des-Petites-Roches

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de la Cure à l'association Les Milieux et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer ladite convention.

2020-09.5 Désignation des représentants au comité consultatif de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

Suite au renouvellement du conseil municipal, Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué afin de représenter la commune au sein du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse (géré par le Parc Naturel Régional de Chartreuse).

Se présentent :

M. Jacques NIER comme délégué titulaire
M. Bastien PEREZ comme délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de nommer délégué au comité consultatif de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse :

**M. Jacques NIER comme délégué titulaire
M. Bastien PEREZ comme délégué suppléant**

2020-09.6 Désignation d'un représentant à l'ENS du col du coq

Suite au renouvellement du conseil municipal, Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein de l'espace naturel sensible du col du coq.

Se présente :

M. Fabrice LAINE comme représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 22 voix pour, 1 abstention (Christophe RIQUET), des membres présents ou représentés, de nommer représentant au sein de l'espace naturel sensible du col du coq :

M. Fabrice LAINE

2020-09.7 Désignation d'un représentant à l'Office de Tourisme Intercommunal

Suite au renouvellement du conseil municipal, Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal du Grésivaudan.

Se présente :

M. Julien LORENTZ comme représentant.

Commune de Plateau-des-Petites-Roches

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 22 voix pour, 1 abstention (Christophe RIQUET), de nommer représentant au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal du Grésivaudan :

M. Julien LORENTZ

2020-09.8 Désignation d'un représentant à Chartreuse Tourisme

Suite au renouvellement du conseil municipal, Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein de Chartreuse Tourisme.

Se présente :

Mme Cécile GOMEZ BROUSSE comme représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de nommer représentant au sein de Chartreuse Tourisme :

Mme Cécile GOMEZ BROUSSE

2020-09.9 Désignation d'un Correspondant sécurité routière

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner un Correspondant sécurité routière afin de représenter la commune à la sécurité routière.

Se présente :

Mme Cécile GOMEZ BROUSSE comme correspondant sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de nommer correspondant sécurité routière :

Mme Cécile GOMEZ BROUSSE

2020-09.10 Désignation d'un représentant à l'Association Foncière Pastorale (AFP) de St-Bernard du Touvet

Madame le Maire informe le conseil que le Président de l'Association Foncière Pastorale de St Bernard du Touvet, était jusqu'à maintenant Monsieur Fabrice SERRANO. Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune propriétaire de terrains, dans l'AFP de St Bernard du Touvet.

Se présente : M. Mario BENVENUTI RIZZUTI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 22 voix pour, 1 abstention (Christophe RIQUET), des membres présents ou représentés, de nommer représentant à l'Association Foncière Pastorale (AFP) de St-Bernard :

M. Mario BENVENUTI RIZZUTI

Commune de Plateau-des-Petites-Roches

2020.09.11 Désignation d'un représentant à la SEM Pompes Funèbres Intercommunales (PFI)

Madame le Maire rappelle que la commune est actionnaire au sein de la SEM Pompes Funèbres Intercommunales. Il est donc nécessaire de désigner membre du conseil municipal afin de représenter la commune au sein des assemblées de cette société.

Se présente : Mme Malou CHRISTOPHEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 22 voix pour, 1 abstention (Christophe RIQUET), des membres présents ou représentés, de désigner représentant de la commune à la SEM Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) :

Mme Malou CHRISTOPHEL

2020-09.12 Commission de délégation de service public : délibération fixant les conditions de dépôt des listes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant :

- qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public;
- que cette commission qui est présidée par Madame le maire, comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- que le conseil municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

De fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants);
- les listes pourront être déposées auprès de Madame le Maire par courriel (d.clouzeau@petites-roches.org) ou voie postale (Mairie, 105 route des 3 villages, St Hilaire du Touvet 38660 Plateau-des-Petites-Roches) ou encore remises en mains propres jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 3 septembre à 20h30.

2020-09.13 Commission de délégation de service public : délibération portant élection des membres

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

Commune de Plateau-des-Petites-Roches

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 septembre 2020 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

L'article L1411-5 et suivants prévoient la création d'une commission de délégation de service public qui sera chargée de participer au choix des délégataires et au suivi à différentes étapes.

Cette commission doit se composer pour les communes de moins de 3 500 habitants :

➤ Des membres titulaires à voix délibératives :

- Madame le Maire, ou de son représentant, qui est l'autorité habilitée à signer la convention de délégation : membre de droit,
- 3 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

➤ De membres suppléants élus en nombre égal à celui des membres titulaires et dans les mêmes conditions

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Madame le Maire appelle donc les listes à se faire connaître avant de procéder au scrutin.

Se déclarent candidats :

la liste composée de

Titulaires

- Madame Cécile GOMEZ BROUSSE
- Monsieur Julien LORENTZ
- Monsieur Jean-Noël MICHEL DE LA ROCHEFOUCAULD

Suppléants

- Madame Ann HERTELEER
- Monsieur Eric GALAUP
- Madame Erminia MANZELLA

Le Conseil Municipal procède au vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls à déduire : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Nombre de suffrages obtenus par la liste : 23

Commune de Plateau-des-Petites-Roches

Après avoir voté, ayant obtenu l'unanimité sont nommés membres de la commission compétente pour les délégations de service public aux côtés de Madame le Maire :

Titulaires

- Madame Cécile GOMEZ BROUSSE
- Monsieur Julien LORENTZ
- Monsieur Jean-Noël MICHEL DE LA ROCHEFOUCAULD

Suppléants

- Madame Ann HERTELEER
- Monsieur Eric GALAUP
- Madame Erminia MANZELLA

2020-09.14 Convention de servitudes affaire ENEDIS DA24/040237 sur la commune déléguée de Saint-Hilaire (parcelle AC 118 et AC 140) pour la restructuration du réseau HTAS

Madame le Maire expose au conseil qu'il convient de signer une convention de servitudes avec Enedis pour autoriser les travaux de remplacement d'une ligne défectueuse à l'origine de coupures intempestives sur le secteur Funiculaire – Pré Lacour.

Enedis envisage de faire une liaison souterraine en HTAS pour relier les postes Mairie et Pré Lacour. Cela entraînera l'abandon du câble souterrain existant entre le Funiculaire et Pré Lacour ainsi que la dépose du câble aérien existant qui remonte jusqu'au centre des petites-roches.

Les parcelles concernées par ces travaux sont les suivantes : AC 140 et AC 118.

Les conventions sont conclues à titre gratuit sauf lorsque la parcelle fait l'objet d'une exploitation boisée, forestière ou agricole. Dans ces hypothèses Enedis verse une indemnité forfaitaire (146 € pour la parcelle AC140 et 15 € pour la parcelle AC118).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés donne l'autorisation à Madame le Maire de signer les conventions de servitudes affaire ENEDIS DA24/040237 sur la commune déléguée de Saint-Hilaire (parcelle AC 118 et AC 140) pour la restructuration du réseau HTAS.

2020.09.15 Renouvellement convention d'occupation temporaire piste de ski alpin et nordique avec l'Office National des Forêts (ONF)

Point reporté au prochain CM

2020-09.16 Adhésion au dispositif d'alerte et d'information citoyens pour les collectivités

Point reporté au prochain CM

Commune de Plateau-des-Petites-Roches

Commission communication : Vérifier les autres prix, demander si on peut choisir parmi les 5 items

2020-09-17 Vote du règlement intérieur et des tarifs des activités péri et extrascolaires

Madame l'adjointe aux affaires scolaires rappelle :

La commune de Plateau-des-Petites-Roches organise la pause méridienne des écoles du Plateau. Les modalités de mise en œuvre de cette activité sont énoncées dans un règlement intérieur, validé en conseil municipal. Un site dédié à cette activité permet aux parents d'inscrire leurs enfants au restaurant scolaire.

Elle a repris les missions relatives aux garderies matins et soirs, mercredis, centre de loisirs et action ados au 1^{er} septembre 2019. A cette occasion, les élus ont voté un règlement intérieur de ces activités le 23 août 2019. Le portail de l'association a été repris par la commune et permet aux parents d'inscrire leurs enfants.

Actuellement les activités péri et extrascolaires sont cadrées par 2 règlements distincts.

Les services ont œuvré pour proposer aux parents un portail unique pour gérer les inscriptions de leurs enfants, à compter du 1/09/2020.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires propose de rassembler les règlements dans un document unique. Les parents et les services trouveront ainsi dans un seul document toutes les informations qui sont utiles au bon déroulement du service. Elle précise également que les familles, et les enfants, n'auront plus qu'un seul règlement à signer, ce qui est plus logique et plus simple.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires présente le travail réalisé par la Commission aux Affaires Scolaires. Les 2 règlements ont été rassemblés en un seul document, sans aucun changement en termes d'organisation ni de tarifs. La Commission souhaite prendre le temps nécessaire pour porter une réflexion approfondie sur le fonctionnement du péri / extrascolaire et éventuellement les tarifs.

Madame le Maire propose de valider le règlement intérieur des services péri et extrascolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le nouveau règlement intérieur et les tarifs des activités péri et extrascolaires, modifié tel que stipulé ci-dessus.

FINANCES

2020-09.18 Bilan financier et d'exploitation de la Délégation de Service Public (DSP) du Camping Année 2019

En application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités, les délégataires d'un service public produisent à la collectivité un rapport annuel présentant les résultats et les conditions d'exécution de ce service public.

Ce rapport doit notamment permettre à la collectivité d'apprécier la qualité du service rendu à l'usager ainsi que le respect des engagements contractuels du délégataire.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du rapport de l'année 2019 pour la délégation de la gestion du camping municipal «Camping des Petites Roches» remis par le déléataire, qui a été transmis avec la note de préparation.

Commune de Plateau-des-Petites-Roches

Après en avoir entendu la présentation de Madame le Maire, le conseil municipal prend acte de la remise des rapports financiers et d'exploitation de l'année 2019 pour la délégation de gestion du camping municipal « Camping des Petites Roches».

2020-09.19 Décision modificative n°1 du budget communal

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire de la commune, Madame le Maire propose d'inscrire au budget communal :

- Le prêt relais de financement de la réhabilitation de la Maison St Benoit
- Les intérêts et commissions du prêt relais
- Régularisation d'opération de travaux en cours.
- Taxe d'aménagement de la Maison St Benoit

L'équilibre se fera par la réduction des virements en section de fonctionnement et d'investissement (*les lignes en italique sont des opérations d'ordre*)

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Chap 66 – D 66111 : Intérêts réglés sur échéance	4 300,00 €	
Chap 011 – D 627 : Frais bancaires	700,00 €	
D 022 : Dépenses imprévues	- 5 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 000,00 €	0 000,00 €
INVESTISSEMENT		
Chap 20 – D 2031 Op°603-03 : Etudes	- 10 560,00 €	
Chap 20 – D 2315 Op°606 : Travaux	10 560,00 €	
Chap 16 – R 1641		700 000,00 €
Chap 16 – D 1641	700 000,00 €	
Chap 10 – D 10226 Taxe d'aménagement	5 200,00 €	
Chap 10 – D 10226 Taxe d'aménagement		5 200,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	705 200,00 €	705 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la Décision Modificative n°1 du budget communal.

Commune de Plateau-des-Petites-Roches

2020-09.20 **Demande de subvention de l'école maternelle des Gandins dans le cadre de la dotation des crédits libres**

Mme Claire COHADE, Directrice de l'école maternelle se retire du vote.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires rappelle la délibération n° 2019-11.13 du 12 novembre 2019, qui attribue une dotation supplémentaire de 30 € par élève à chaque école. Le versement de cette dotation est conditionné au vote d'une délibération du Conseil Municipal, sur présentation des factures.

Elle rappelle également la délibération n° 2020-02.9 qui prévoyait une subvention crédits libres à l'école des Gaudes, à hauteur de 2.200 €, après délibération du Conseil Municipal et sur présentation du devis du projet (projet intervenant musique).

Madame l'adjointe aux affaires scolaires expose :

Le projet d'intervention d'un musicien au printemps 2020 a été interrompu par la mise en confinement, suite au COVID 19. Une seule séance a eu lieu, l'école doit lui régler 200 €.

Les enseignantes désirent utiliser la subvention en continuant l'équipement de la cour de récréation commencé l'année dernière : remplacement des vélos usés et achat de jeux de cour.

Projet d'équipement pour la cour de récréation de l'école maternelle août 2020

1- Vélos

Trottinette Kimouv : catalogue Manutan Collectivités (p 78) 132 €

Vélo à pédale Kimouv : catalogue Manutan Collectivités (p 78) 150 €

Tricycle 2 places Kimouv : catalogue Manutan Collectivités (p 79) 266,40 €

2- Tables et sièges d'extérieur: (pour jouer à la dinette ou autres jeux)

Grand salon, tables et fauteuils: catalogue Wesco (p 530) 377 €

3- Jeux

Jeux de sable, 12 seaux, 12 pelles, 12 tamis: catalogue Wesco (p 1381) 90,40 €

Balle alvéolée x 2: catalogue Wesco (p 1274) 29 €

Polydron géant x 2: catalogue Lacoste (p 442) 316 €

Cônes x 6: catalogue Wesco (p 1340) 32,20 €

Pédalo d'équilibre: catalogue Lacoste (p 540) 42,50 €

Commune de Plateau-des-Petites-Roches

4- Coffre de rangement pour les jeux

Coffre de rangement multifonctions: catalogue Manutan Collectivités (p 877) 356,40 €

5- Sable pour les bacs achetés en 2019

Environ 0,5 m³ 50 € ?

Total 2041,90 euros

Madame l'adjointe aux affaires scolaires demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le versement de cette dotation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement de 200 € au sous des écoles, sur présentation de la facture du Chaudron Ambulant, dans le cadre de la dotation crédits libres, pour le projet débuté mais non terminé à cause du confinement, de découverte de la pratique des musiques du monde.**
 - **Approuve le versement d'une dotation de 2.041,90 € au sous des écoles, sur présentation des factures, dans le cadre de la dotation crédits libres, en remplacement du projet non abouti de découverte des musiques du monde.**

REGIE MUNICIPALE DES REMONTEES MECANIQUES

Madame le Maire expose au conseil qu'il convient de signer une convention avec le Département (propriétaire du réseau « Isère THD ») et Isère Fibre (délégataire de service public exploitant du réseau d'initiative publique de la fibre optique « Isère THD ») pour définir les modalités d'installation et de maintenance des infrastructures d'accueil de la fibre optique et du câble de fibres optiques installé sur la structure du funiculaire de Saint-Hilaire du Touvet reliant la commune de Lumbin à la commune de Plateau-des-Petites-Roches, le long de l'emprise du funiculaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le projet de convention de d'installation et de maintenance des ouvrages de fibre optique « Isère THD » sur l'infrastructure du funiculaire du Plateau-des-Petites-Roches et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer ladite convention.

Commune de Plateau-des-Petites-Roches

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Information avis extension SOITEC

19h vendredi 4/9 : méchoui élus/agents

Réunion de travail du conseil municipal tous les jeudis (hors conseil municipal)

Samedi 5/9 10h-12h : Café citoyen mairie déléguée de St Bernard

Nouveau directeur du centre de loisirs : Antoine AGUESSE

Mme RAIBON signale qu'il fait froid dans la mairie déléguée de St Hilaire à cause de l'humidité et demande à ce que le chauffage soit mis.

Communication : prochain bulletin mi-octobre. Isabelle RUIN demande aux élus de penser à faire des photos du Plateau qui seront libres de droit. Site web à alimenter en contenu, chaque commission doit faire ses propositions, les élus tiendront un stand au forum des associations pour présenter l'organisation participation citoyenne.

Saison été funiculaire : excellente saison été 2020 malgré la conjoncture sanitaire, le système de réservation fonctionne bien.

La séance est levée à 22h55

Prochain Conseil Municipal : le jeudi 1 octobre 2020